



Communiqué de presse

Luxembourg, le 17 décembre 2015

Crise des migrants : appel syndical pour une approche européenne internationale de la migration et de l'asile fondée sur les droits

Dans la perspective de la Journée internationale des migrants, qui aura lieu le 18 Décembre, l'OGBL et le LCGB en tant que membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), saisissent cette occasion pour rappeler les principales réponses et propositions syndicales pour faire face à la crise actuelle des réfugiés, d'une ampleur sans précédent.

En premier lieu, les syndicats sont très inquiets de la multiplication des dérives sécuritaires et des atteintes aux droits fondamentaux envers les migrants. Pour tenter d'endiguer le flux des réfugiés, les Etats membres de l'Union européenne (UE) ont de plus en plus recours à des expulsions collectives de migrants, au filtrage de migrants selon leur nationalité, et à la construction de clôtures le long des frontières nationales. Il s'agit de pratiques illégales et contraires au droit international et aux traités européens ainsi qu'à la convention européenne des droits de l'homme.

L'OGBL et le LCGB s'opposent fermement à ces pratiques et rappellent que la protection des droits de l'homme est une obligation inscrite dans le traité et une condition préalable au développement des relations avec les pays tiers. Les syndicats soulignent en outre que les pressions exercées aux frontières européennes ont souvent été un argument de remise en question de la liberté de circulation et de l'espace de libertés, alors qu'il s'agit d'une des principales réalisations de l'UE à ce jour.

Une crise humanitaire nécessite avant tout une réponse humanitaire. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un État où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, la torture ou autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Les syndicats saluent l'annonce faite dans le programme de travail de la Commission européenne de réviser le Règlement de Dublin. La CES a en effet averti que les faiblesses des capacités d'accueil actuelles altèrent le fonctionnement normal des systèmes d'asile en Europe, et réitéré à maintes reprises sa demande d'une refonte complète des règles de Dublin. Dans ce cadre, les syndicats demandent que tous les demandeurs d'asile puissent être enregistrés et protégés par un permis temporaire en vertu d'un plan extraordinaire, une demande qui a également été faite à plusieurs reprises par le Parlement européen. Cela aiderait les autorités nationales et européennes à mieux contrôler la situation, à accélérer les procédures d'accueil, et à avoir le temps et les ressources suffisantes pour évaluer les demandes selon les situations individuelles des migrants. Cela permettrait surtout de protéger tout migrant se conformant aux obligations internationales et éviterait à ces derniers d'errer sur le territoire de l'UE sans documents. L'UE doit en outre coordonner l'ouverture de voies régulières pour la



migration économique vers l'Europe ainsi qu'au traitement des causes profondes de la migration.

Les syndicats soulignent que la mobilité des travailleurs n'est pas une menace tant que les travailleurs sont placés sur un pied d'égalité et disposent des mêmes droits. Bien gérée, l'insertion sur le marché du travail peut faire des réfugiés un atout pour les sociétés d'accueil. Les Etats ne peuvent récolter les avantages de la mobilité des travailleurs que s'ils sont capables d'assurer des emplois décents, un traitement égal, une protection sociale et des services publics de qualité pour tous. C'est pourquoi l'OGBL et le LCGB, en tant que membres de la CES, invitent les gouvernements de l'UE à prendre des mesures en faveur d'une insertion harmonieuse des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le marché du travail.